Budget rectificatif 1/2003: section VII, Comité des Régions

2003/2058(BUD) - 01/07/2003 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant le rapport de M. Per STENMARCK (PPE-DE, S), le Parlement européen se rallie entièrement à la position de sa commission au fond (se reporter au résumé du 17 juin 2003) et a décidé de ne pas présenter d'amendements budgétaires au projet de budget rectificatif n°2/2203. En conséquence, le projet de budget du Conseil est approuvé tel quel.